

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5397**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conseiller technique cycle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA, Délégué général de l'ANFA

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252w Vente, prospection et négociation commerciales d automobiles et produits connexes, et d accessoires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller technique cycle exerce les activités suivantes : - maintenance et montage de cycles, - commercialisation des produits et accessoires cycles, - suivi de la clientèle, - gestion et organisation des activités.

Capacités attestées : - Maîtrise des techniques de conception et de montage d'un vélo personnalisé,

- Maîtrise de l'ensemble des interventions de maintenance sur cycles, - Connaissance et maîtrise des techniques de négociation commerciale, - Connaissance et maîtrise des techniques d'organisation et de planification de l'ensemble de ses activités au regard de contraintes techniques et commerciales différenciées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi "conseiller technique cycle" s'exerce dans les entreprises spécialisées dans le commerce et la réparation des cycles (ou cycles et motocycles).

- vendeur / vendeuse en articles de sport et de loisirs de plein air - vendeur / vendeuse en cycle

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1211 : Vente en articles de sport et loisirs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 2 composantes :

1 - Evaluation en cours de formation en organisme de formation et en entreprises,

2 - Examen en fin de cycle de formation, comportant :

- une épreuve écrite : étude de cas technique et gestion,
- une épreuve pratique : entretien de vente,
- soutenance d'un dossier-mémoire.

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	jury tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs / un représentant d'une organisation syndicale / un formateur désigné par l'ANFA)
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Conseiller technique et commercial cycle. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1996. Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

17 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

<http://www.anfa-auto.fr>

<http://www.gnfa-auto.fr>

Lieu(x) de certification :

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (ANFA) 41-49, Rue de la Garenne BP 93 - 92313 Sèvres Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INCM Paris CFA de Marguerittes (30)

Historique de la certification :

Ancien libellé : Conseiller technique et commercial cycle (Arrêté du 8 février 2001 publié au Journal Officiel du 15 février 2001)

Certification précédente : Conseiller technique et commercial cycle